

## Provence-Alpes-Côte d'Azur : près d'un million d'habitants dans les territoires de la politique de la ville



Plus d'un habitant sur cinq réside dans un territoire de la politique de la ville en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont les territoires les plus fragiles, cette fragilité étant accentuée dans notre région. Les autres quartiers prioritaires sont en majorité dans une situation économique et sociale intermédiaire entre celle des ZUS et celle des communes auxquelles elles appartiennent.

En 1999, près de 400 000 habitants résident dans les 48 ZUS de Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. encadré "Politique de la ville"), soit 9 % de la population régionale contre 8 % en France métropolitaine. Les 127 autres quartiers prioritaires des contrats de ville (ZQP) comptent par ailleurs près de 535 000 personnes (12 % de la population régionale). Près d'un million de personnes, représentant plus d'un habitant sur cinq de Provence-Alpes-Côte d'Azur, vit ainsi sur un territoire de la politique de la ville.

Un quart des ZUS de la région compte moins de 2 700 habitants tandis qu'un autre quart, principalement sur Marseille et Nice, en héberge plus de 12 000. Les autres quartiers prioritaires sont globalement plus petits, un sur deux ayant moins de 2 000 habitants.

### **Des revenus deux fois moins élevés dans les ZUS que dans leurs communes**

Bien que l'importance de l'habitat social ne soit pas un critère de détermination des zones de la politique de la ville, les ZUS se caractérisent par une forte concentration de logements HLM (47 % contre 16 % dans leurs communes et 62 % dans les ZUS de France) et d'immeubles collectifs de plus de dix logements (63 % contre 49 %). 42 % des logements HLM de la région sont d'ailleurs localisés en ZUS.

Elles abritent une population jeune : près d'un habitant sur trois est âgé de moins de 20 ans. Elles hébergent également deux fois plus d'étrangers et de familles nombreuses (de six personnes ou plus) que la moyenne des communes où elles sont situées. De même, les familles monoparentales y résident plus souvent : ainsi, un quart des familles monoparentales allocataires de la CAF vivent en ZUS (contre 9 % de la population).

Mais ce qui caractérise avant tout les ZUS, c'est la faiblesse des revenus directs (revenus du travail, retraites ou allocations chômage) perçus par leurs habitants : un habitant sur deux gagne moins de 600 euros par mois et par unité de consommation (avant prestations sociales et familiales), soit un revenu avant redistribution deux fois moins élevé que dans les communes englobantes. Et près de 41 % des habitants des ZUS allocataires de la CAF sont bénéficiaires de minima sociaux contre 28 % dans leurs communes et 30 % dans les ZUS de France.



**Tableau de synthèse des indicateurs**


	Zones urbaines sensibles (ZUS)	Autres territoires prioritaires (ZQP)	Communes englobantes	ZUS France métropolitaine
<b>Nombre de territoires</b>	48	127	38	717
<b>Population</b>				
Population totale en 1999	399 700	534 500	2 409 500	4 451 700
soit en % en PACA	8,9	11,9	53,5	7,6
Part des moins de 20 ans (1999)	29,9	23,4	23,0	31,5
Part des plus de 60 ans (1999)	17,6	21,3	22,5	14,1
Part des étrangers (1999)	14,9	10,0	7,3	16,5
Part des familles monoparentales (2004)	21,8	18,5	18,6	20,7
Part des familles nombreuses* (1999)	14,7	6,7	6,0	14,8
<b>Diplômes</b>				
Part des non diplômés (1999)	37,1	25,6	22,1	33,2
Part des BAC et plus (1999)	17,8	27,5	31,0	19,6
<b>Habitat</b>				
Part des immeubles de plus de 10 logements (1999)	63,1	50,9	48,9	68,6
Part des HLM dans les résidences principales (1999)	46,5	20,2	16,3	61,5
Part des habitants ayant changé de logement entre 1990 et 1999	52,9	55,9	53,8	54,2
<b>Marché du travail</b>				
Taux d'activité des 15-59 ans (1999)	64,8	69,0	69,4	68,1
Part de l'emploi à durée limitée (1999)	21,1	17,4	15,0	20,0
Taux de chômage (1999)	34,2	23,3	20,0	25,5
Evolution des DEFM de catégorie 1 (1998-2004)	- 28,8	- 12,5	- 24,6	- 18,8
Part des DEFM de longue durée en 2004 (cat 1)	30,2	28,6	30,0	30,7
<b>Revenus</b>				
Part des allocataires CAF recevant les minima sociaux (2004)	40,8	29,2	27,7	30,3
Part de la population dépendant à plus de 50 % des prestations (2004)	44,4	32,2	30,0	33,9

\*Six personnes et plus

Note : pour des raisons techniques, les indicateurs de la CAF pour les ZUS de France n'ont pu être calculés que sur une partie de ces ZUS (environ 500).

Sources : Insee - Recensement de la population de 1999 ; fichier ANPE 2004 ; fichier CAF 2004 ; Revenus fiscaux des ménages 2002

En revanche, contrairement aux idées reçues, les quartiers ne se caractérisent pas par une absence de mobilité résidentielle : 53 % des habitants ont changé de logement entre 1990 et 1999 pour 54 % dans les communes englobantes.

 **Des difficultés sociales plus prononcées dans les ZUS de Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans celles de France**

La part des non diplômés est plus importante dans les ZUS de Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans celles de France (37 % contre 33 %) et elle est nettement plus forte que dans les communes englobantes (22 %). En 1999, les trois quarts des ZUS de la région comptent d'ailleurs plus d'un tiers de non diplômés dans leur population.

Les taux d'activité dans les ZUS de la région sont plus faibles quel que soit l'âge, en particulier chez les femmes : 57 % d'entre elles sont actives contre 61 % dans l'ensemble des ZUS de France. On retrouve ici les mêmes écarts que ceux constatés entre les taux d'activité régionaux et nationaux en général.

Les habitants des ZUS de Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme ceux de France, ont plus souvent des emplois à durée limitée - CDD, stages, intérim - que leurs voisins ne résidant pas en ZUS. Néanmoins, la majorité de la population en âge de travailler y est en emploi et huit travailleurs sur dix occupent un emploi stable.

Le taux de chômage déclaré au recensement est plus élevé dans les ZUS de la région : il était en 1999 de plus de 34 % contre 26 % dans les ZUS de France. Mais les écarts peuvent être importants d'une ZUS à l'autre : le taux de chômage dépassait les 40 % dans un quart des ZUS de la région. Le chômage touche très fortement les jeunes de 15 à 24 ans. Mais, comme au niveau régional, le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) a diminué plus rapidement au cours de la dernière période dans les ZUS de Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans celles de France.

Enfin, le revenu médian déclaré par la population résidant dans les ZUS de la région est inférieur de 130 euros par mois et par unité de consommation au revenu médian de l'ensemble des ZUS de France (730 euros).

 **Des quartiers prioritaires (ZQP) à "mi-chemin" entre ZUS et communes d'appartenance**

Les populations qui vivent dans les autres quartiers prioritaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont souvent dans une situation sociale et économique intermédiaire entre celle des ZUS et celle de leurs communes englobantes. Leur population est moins diplômée que celle des communes et les étrangers sont nombreux.

Sur le marché du travail, les habitants de ces quartiers prioritaires ont nettement moins de difficultés que les habitants des ZUS de la région, mais leurs caractéristiques les rapprochent souvent de la moyenne des ZUS de France. Avec un taux d'activité de 69 %, et de 63 % pour les femmes, un taux de chômage de 23 % et 17 % d'emplois à durée limitée, les populations qui y vivent font face à de réelles difficultés d'accès à l'emploi pérenne. D'ailleurs, l'écart de taux de chômage entre ces quartiers et leur commune d'appartenance est en moyenne de six points, écart important même s'il est deux fois moins élevé que pour les ZUS.

Les revenus déclarés par les habitants de ces quartiers se situent également à un niveau intermédiaire entre les ZUS et les communes les englobant. La moitié de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 920 euros par mois.

Afin d'analyser plus finement ces disparités et de structurer l'ensemble des territoires de la politique de la ville, ZUS ou ZQP, en groupes cohérents, une étude multidimensionnelle a été réalisée. Cette étude permet d'identifier six groupes de territoires, formant trois grands ensembles (cf. Tableaux complémentaires associés au SIE 105 sur [www.insee.fr/paca](http://www.insee.fr/paca) rubrique "Publications").

**Premier ensemble : des territoires en grande difficulté**

Ce premier ensemble regroupe près de 41 % de la population des territoires prioritaires de la région, dont 35 des 48 ZUS. Ces territoires sont en grande difficulté : ils comptent beaucoup de familles nombreuses, d'étrangers et de non diplômés. Le taux de chômage y est très élevé, touchant plus particulièrement les jeunes. Cet ensemble se décompose en deux groupes distincts.

**Des quartiers d'exclusion** (huit territoires, dont quatre ZUS, 17 800 personnes, soit 2 % de la population des territoires).

Les territoires de ce premier groupe présentent une concentration exceptionnelle de difficultés. La plupart sont de très petite taille et plutôt isolés au sein de la ville. Le taux de chômage est très élevé (40 %), largement supérieur à la moyenne des territoires prioritaires (28 %), et les emplois sont souvent à durée limitée.

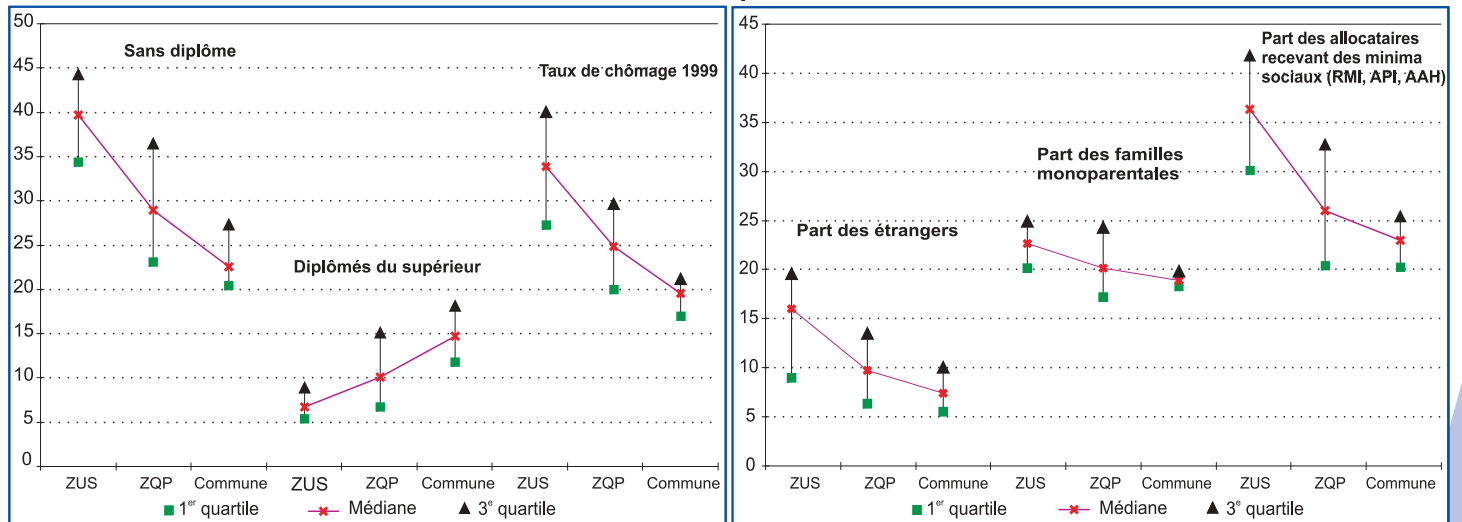
L'habitat social est moins développé que dans la moyenne des territoires mais les immeubles de plus de dix logements y sont prédominants (69 % contre 48 % en moyenne). Les familles nombreuses et les étrangers sont deux à trois fois plus nombreux que dans l'ensemble des territoires. La mobilité résidentielle est plus élevée que dans les autres groupes de quartiers. Un habitant sur deux n'a aucun diplôme, et la moitié des ménages ont des revenus fiscaux mensuels par unité de consommation inférieurs à 500 euros. Se trouvent dans ce groupe les ZUS de la Gabelle à Fréjus, de la Zaine à Vallauris, des Amarantes à Port-de-Bouc, de Monclar à Avignon, des quartiers du Florida Parc, La Chaume à Marignane, de Mon Paradis à Toulon, des Griffons à Sorgues et la copropriété de la Mariélie à Berre-l'Etang.

**Des quartiers de familles en grande difficulté** (60 territoires, dont 31 ZUS, 368 300 personnes, soit 39 % de la population des territoires).

Les territoires de ce groupe sont, après ceux du groupe précédent, ceux qui cumulent le plus de difficultés. Ils s'en démarquent tout d'abord par la structure de l'habitat composé à 68 % de logements HLM (contre 39 % précédemment). Mais surtout, si la population est très fragile dans ce groupe, elle l'est nettement moins que dans le groupe précédent : les étrangers sont moins présents (15 % contre 39 %), de même que les familles nombreuses (11 % contre 20 %) ou les personnes dépourvues de diplômes (38 % contre 48 %). Et le taux de chômage était en 1999 de cinq points inférieur à celui des quartiers d'exclusion. Malgré tout, la densité des minima sociaux est aussi élevée dans les deux groupes (autour de 35 %).

Ce groupe rassemble les trois quarts des ZUS de Marseille dont celle de la Rose, Frais Vallon, le Petit séminaire, toutes les ZUS d'Arles, les ZUS de Beisson et de Corsy à Aix-en-Provence, la presque totalité des ZUS de Toulon, la ZUS de l'Ariane à Nice-Saint-André de la Roche, la ZUP de Berthe à La Seyne-sur-Mer et la plupart des quartiers d'Avignon.

**Les habitants des ZQP : une situation sociale et économique intermédiaire entre les ZUS et leurs communes**



Ce graphique permet de comparer la situation entre les ZUS, les ZQP et les communes englobantes. Pour chaque indicateur sont représentés le premier quartile, la médiane et le troisième quartile. Chaque trait vertical correspond à l'intervalle inter-quartile, qui rassemble la moitié des territoires.  
 Lecture : pour le taux de chômage 1999 : un quart des ZUS a un taux de chômage en 1999 inférieur à 27 % et un quart des ZUS a un taux de chômage supérieur à 40 %. La moitié des ZUS a un taux de chômage compris entre 27 et 40 %, alors que pour les ZQP il est compris entre 20 et 30 %, contre 17 et 21 % dans les communes. Ceci permet de voir que les ZQP sont, pour cet indicateur, dans une situation intermédiaire entre les ZUS et les communes englobantes.  
 Sources : Insee - Recensement de la population de 1999 ; fichier ANPE 2004 ; fichier CAF 2004 ; Revenus fiscaux des ménages 2002



## Second ensemble : des quartiers avec davantage de mixité sociale

Cet ensemble est composé de territoires relativement moins confrontés aux problèmes du chômage et de la précarité sur le marché du travail que l'ensemble précédent. Les étrangers, les non diplômés et les bénéficiaires de minima sociaux y sont souvent moins nombreux que dans la moyenne des territoires de la politique de la ville. Il se répartit en trois sous-groupes.

**Des quartiers abritant des familles modestes** (32 territoires, dont sept ZUS, 120 300 personnes, soit 13 % de la population des territoires).

Cette classe regroupe des territoires de tailles diverses (de 600 habitants pour le quartier de Pré de Pâques à Brignoles, à 20 000 habitants pour la ZUS de Saint-Charles, Bon Voyage, Pasteur, Mont Gros à Nice). Ceux-ci sont assez jeunes et concentrent de nombreuses familles monoparentales (26 % contre 21 % en moyenne). Les logements sociaux et les grands immeubles y sont encore très prégnants (respectivement 62 % et 66 %). Mais les habitants semblent plus épargnés par le chômage, celui-ci étant inférieur de plus de trois

points à la moyenne des territoires. Figurent dans ce groupe les ZUS de Jas de Bouffan à Aix-en-Provence, de la Mornaque et des Canourgues à Salon-de-Provence, la plupart des quartiers de Vitrolles et quelques quartiers de Marseille.

**Quartiers âgés avec un fort taux d'activité** (50 territoires, dont trois ZUS, 365 300 personnes, soit 39 % de la population des territoires).

Ce groupe comprend plus particulièrement des quartiers prioritaires des contrats de ville. On y trouve notamment tous les quartiers prioritaires des contrats de ville d'Arles, de Cagnes-sur-Mer, quelques centres-villes comme à Apt, Nice ou La Seyne-sur-Mer. La population y est âgée : près d'un habitant sur quatre a plus de 60 ans contre moins d'un sur cinq dans l'ensemble des quartiers. Les niveaux de diplômes sont plus élevés que dans les autres groupes et les étrangers sont peu présents. Le taux d'activité est élevé et le taux de chômage, inférieur de sept points à la moyenne des territoires, se situe au même niveau que dans les communes englobantes. Les revenus fiscaux médians par unité de consommation y sont d'ailleurs plus élevés que dans la plupart des autres groupes (1 100 euros par mois).

**Centres anciens** (20 territoires, dont trois ZUS, 52 000 personnes, soit 6 % de la population des territoires).

Ce groupe est composé de territoires essentiellement situés en centre ancien ou centre-ville, dont la plupart sont localisés dans des villes de Vaucluse et du Var. Dans ces territoires, l'habitat relève quasi exclusivement du secteur privé et il y a très peu de grands ensembles. La population y est peu mobile. C'est dans ce groupe que l'on trouve les taux d'activité les plus élevés, en particulier chez les jeunes : 47 % des 15 à 24 ans y sont actifs contre 34 % dans l'ensemble des territoires.



## Troisième ensemble : des quartiers moins défavorisés

Ce groupe est composé de cinq quartiers d'Aix-en-Provence qui rassemblent 10 500 personnes, soit 1 % de la population des territoires. Ces quartiers sont nettement moins en difficulté que les autres quartiers prioritaires, mais ils sont dans une situation moins favorable que l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence en ce qui concerne le taux de chômage, le chômage de longue durée et les emplois à durée limitée.

**Suzanne Faudon**  
**Valérie Roux**

### Politique de la ville

La loi du 14 novembre 1996, mise en œuvre pour le Pacte de Relance pour la ville, a défini de nouveaux quartiers de la politique de la ville, dénommés Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Celles-ci se caractérisent par une situation sociale plus dégradée que dans les communes où elles sont implantées, bien qu'elles soient d'une grande diversité. Il y en a 717 en France métropolitaine dont 48 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La politique de la ville définie dans le contrat de plan Etat-Région est mise en œuvre dans les agglomérations et les villes présentant des difficultés. Elle se décline à travers différents cadres contractuels : des contrats de ville, des conventions thématiques, des conventions territoriales, des grands projets de ville, des opérations de renouvellement urbain. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16 contrats de ville ont été signés pour la période 2000-2006 ; ils concernent 24 communes. Environ 200 quartiers prioritaires y sont définis et quasiment toutes les ZUS sont intégrées dans le périmètre de ces contrats. Certains quartiers regroupant partiellement des ZUS ayant été écartés de notre analyse, celle-ci porte sur 127 quartiers prioritaires (ZQP) dans 38 communes situées principalement dans les Bouches-du-Rhône (13 communes), le Vaucluse (9), le Var (8), les Alpes-Maritimes (7) et les Alpes-de-Haute-Provence (1)<sup>(1)</sup>.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) succède en 2007 au contrat de ville 2000-2006 : il est désormais le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville. Ce contrat est signé entre l'Etat, le maire ou l'agglomération (contrat communal ou intercommunal selon les territoires), en associant le département et la région. Ainsi, à l'échelle régionale, près de 50 villes sont engagées dans l'élaboration d'un CUCS : l'ensemble de ces contrats représente plus de 200 territoires.

Le partenariat engagé en 2005 entre l'Insee et le CRPV-PACA, avec la collaboration des chefs de projet, a abouti à la création d'un outil d'observation en réseau qui permet de répondre aux enjeux d'un meilleur suivi des nouveaux programmes et d'une évaluation plus efficace. Ce dispositif commun d'observation des territoires prioritaires se veut avant tout un outil opérationnel s'appuyant sur quelques thèmes clés qui se déclinent autour d'une dizaine d'indicateurs.

**Dominique MICHEL, directeur du CRPV-PACA**

(1) La ville de Gap dans les Hautes-Alpes comporte également un contrat de ville, mais les données qui le concernent n'ont pu être traitées.

### Pour en savoir plus

- "Les zones urbaines sensibles : forte progression du chômage entre 1990 et 1999". Insee Première n° 835, mars 2002.
- "Zones urbaines sensibles de la région : la proportion de chômeurs parmi les jeunes a diminué" SUD INSEE l'essentiel n° 67, février 2004.
- Tableaux complémentaires associés au SIE 105 sur [www.insee.fr/paca](http://www.insee.fr/paca) rubrique "Publications".

© Insee 2007  
Dépôt légal : juin 2007  
N° CPPAP : 0909B05336  
N° ISSN : 1287-292X  
Code Sage : SIE710532

**Directeur de la publication : François Clanché**  
**Chef du service Etudes et Diffusion : Pascal Oger**  
**Rédacteur en chef : Annie Mulard**

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17, rue Menpenti  
13387 Marseille Cedex 10  
Téléphone : 04 91 17 57 57  
Fax : 04 91 17 59 60